



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 17 DECEMBRE 2019**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2019.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoints au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. BRIANCEAU Gilbert, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER (arrivée après le vote du point 2019-09-01), Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme GARREAU Myriam a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, M. DROUIN Thierry a donné pouvoir à Mme TRUDEAU Christelle, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à Mme GAILLARD Leslie et Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. METAY Pierre-André.

Absents

Mme MORETTON Annette, M. DOMBAL Adrien et M. NODET Michel.

Secrétaire

M. HOCBON Ludovic, Premier Adjoint au Maire.



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2019-09-25 EXERCICE 2020 – BUDGET PRIMITIF – APPROBATION

Sur le rapport de M. BIRÉ, Conseiller municipal

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires et du débat qui s'en est suivi lors du Conseil municipal du 26 novembre 2019 ;

Le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'investissement : 4 223 530 €
- Section de fonctionnement : 16 697 131 €

Section de fonctionnement :

Chap.	DEPENSES	
11	Charges à caractère général	3 919 593
12	Charges de personnel	8 896 111
65	Autres charges de gestion courante	526 665
6574	Subventions	604 402
66	Charges financières	312 865
14	Atténuations de produits	15 000
67	Charges exceptionnelles	50 000
022	Dépenses imprévues	40 854
042	<i>Dotations amortissement</i>	1 145 000
023	Virement à la section investissement	1 186 641
	Total dépenses de fonctionnement	16 697 131

Chap.	RECETTES	
70	Produits de services et ventes	1 219 000
73	Impôts et taxes	11 879 960
74	Dotations, subventions	3 119 171
75	Autres produits de gestion courante	450 000
77	Produits exceptionnels	12 500
13	Atténuations de charges	15 000
042	Reprise sur amortissement	1 500
	Total recettes de fonctionnement	16 697 131

Section d'investissement :

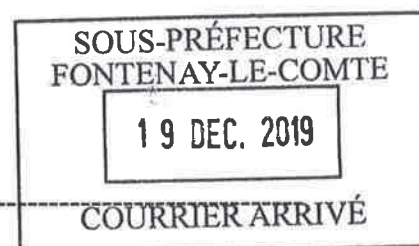
Chap.	DEPENSES	
16	Capital des emprunts	1 150 000
165	Dépôts et cautions	1 000
204	Subventions d'équipement 204	75 000
20	Immobilisations incorporelles	66 670
21	Immobilisations corporelles	417 600
21	Moyens des services	190 000
23	Immobilisations en cours	2 151 760
041	Opérations patrimoniales	170 000
040	reprise sur amortissement	1 500
	Total dépenses d'investissement	4 223 530

Chap.	RECETTES	
040	<i>Dotations amortissement</i>	1 145 000
10	FCTVA 2019	692 800
10	Taxe d'aménagement	80 000
13	Subventions d'équipement	621 589
13	Amendes de police + PVR	37 500
16	Emprunt mémorial	290 000
041	Opérations patrimoniales	170 000
021	Virement de la section fonctionnement	1 186 641
	Total recettes d'investissement	4 223 530

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ayant fait apparaître 7 votes Contre (M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André ayant procuration de Mme WILLEMOT Isabelle, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER) :

- **VOTE** par chapitre le budget principal 2020, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement : 4 223 530 €
Section de fonctionnement : 16 697 131 €.



DECISION EXECUTOIRE

Transmise en Sous-préfecture le 19 décembre 2019

Publiée ou notifiée le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE